



VSI

Accueillir des volontaires
de solidarité internationale



Vous menez des projets de solidarité internationale et recherchez un soutien et des compétences qui répondent à des besoins locaux ? Vous souhaitez intégrer une dimension interculturelle à vos projets ? La Guilde vous aide à accueillir vos volontaires dans les meilleures conditions.

Qu'est-ce-que le VSI ?

Régi par la loi du 23 février 2005, le volontariat de solidarité internationale est une **mission d'intérêt général** à l'étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire. Les volontaires sont des citoyens engagés, de façon désintéressée, pour une action à temps plein, **en dehors de l'Union européenne** :

- engagement d'un an minimum à 6 ans maximum ;
- à partir de 18 ans et sans limite d'âge ;
- ouvert à toute nationalité (sauf celle du pays de mission).

Le principe de l'intermédiation

Seule une organisation agréée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères peut envoyer des volontaires sous statut officiel de VSI. En faisant bénéficier de cet agrément à une centaine d'organisations partenaires, dites d'envoi, La Guilde leur permet d'accéder au statut de VSI cofinancé par le MEAE et de s'ouvrir ainsi à des profils de volontaires professionnels.

Pourquoi choisir La Guilde ?

Une longue expérience de la solidarité et du volontariat

Créée en 1967, La Guilde Européenne du Raid se développe en organisant des expéditions d'aventure sportive et humanitaire. Par la suite, La Guilde contribue à la coordination des organisations de solidarité internationale et soutient des centaines de projets de développement.

C'est en 1993 qu'elle envoie ses premiers volontaires au Vietnam. Forte de ces **25 années d'expérience** en la matière, elle est aujourd'hui la deuxième association d'envoi de VSI, avec plus de 400 volontaires chaque année dans 50 pays du monde.

Des responsabilités partagées

Vos engagements :

- vous recrutez le volontaire, vous l'informez sur sa mission et l'aidez à s'installer sur le terrain ;
- vous assurez le suivi opérationnel et l'évaluation de sa mission ;
- financièrement vous prenez en charge :
 - ses indemnités mensuelles (minimum 152 € hors prise en charge logement et nourriture) ;
 - son billet d'avion aller-retour ;
 - ses congés (24 jours ouvrés par an) ;
 - les frais de couverture sociale non couverts par les aides de l'État.
- vous accompagnez le volontaire à son retour de mission.

Nos engagements :

- gérer les relations avec les institutions et organismes liés au VSI ;
- assurer le suivi administratif de la couverture sociale : Caisse des Français de l'Étranger, mutuelle, cotisations retraite, assurance rapatriement ;
- former et accompagner chaque volontaire, avant, pendant et après sa mission.

Une expertise solide

La Guilde est garante du respect du statut de VSI. Elle vous fait bénéficier de ses expertises en terme de :

- organisation des **sessions de formations au départ et d'appui au retour** ;
- élaboration des contrats et avenants ;
- gestion des dossiers d'assurances des volontaires ;
- suivi des missions des volontaires à travers un **contact régulier** avec eux, des missions de suivi terrain, des rapports de missions ;
- force de proposition en cas de situations difficiles: médiation en cas de conflits, appui pour les démarches administratives, mise en relation avec un psychologue...



L'atout de la flexibilité

La Guilde vous met en lien avec ses partenaires favorisant un échange d'informations utiles, vous accompagne dans vos recrutements, propose des formations à la carte...

Le départ en volontariat est un choix de vie important. En accueillant un volontaire, vous lui permettez de vivre une expérience de solidarité inoubliable.

Quelques chiffres

420 volontaires sur le terrain chaque année

165 départs par an

60% de missions de moins de deux ans

40% de missions de deux ans et plus

Comment devenir partenaire de La Guilde ?

Vous êtes un organisme de droit français.
Vous existez depuis au moins 2 ans.
Vous menez des projets d'intérêt général à l'international.

Contactez-nous !

Contact: Aurélie Colladon, volontariat@la-guilde.org

Ils nous font confiance

Plus de 100 partenaires, présents dans 50 pays, aux statuts variés : associations, fondations, collectivités territoriales, structures de développement liées aux églises et congrégations religieuses, dans des domaines d'activités comme l'agriculture, le développement durable, l'éducation, la santé et la culture...



www.la-guilde.org

La Guilde

La Guilde Européenne du Raid est une association reconnue d'utilité publique depuis 1981, membre fondateur de Coordination Sud, de France Volontaires et de la Coordination Humanitaire et Développement.